



Relation entre BdP (Voyages) et Tourisme

Marion Libreros

Contenu

**Le poste voyages et le transport international
Les différences: les personnes concernées et
les dépenses
Explication détaillée**

Le poste « voyage » de la BDP semble une source privilégiée

Contenu:

Au crédit, les voyages recouvrent les biens et services que les non-résidents acquièrent dans une économie, pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux, au cours de leur séjour dans cette économie.

Au débit, les voyages recouvrent les biens et services que les résidents d'une économie acquièrent dans d'autres économies, pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux, au cours de leur séjour dans ces économies.

Certaines rubriques du poste « transport » aussi...

A regarder plus fin; deux sources principales de différences au niveau des concepts:

- Les voyageurs concernés:
 - Le concept d'environnement habituel
 - Etre employé par une unité résidente dans le pays visité
- Les postes de dépense:
 - Valeurs imputées (en Bdp mais en Consommation en CST)
 - Traitement des biens de grande valeur
 - Traitement du transport entre deux pays non visités
 - Traitement des services d'agences de voyage

RIST ch 8. section B

Différences en dépenses entre « voyages » et CST

		Concept	Balance des paiements.	CST
champ d'application	Voyages	Transactions portant sur des biens et services qui n'impliquent pas de transaction monétaire et représentent des transferts sociaux en nature ou nécessitent des imputations	Oui	Inclus non dans les dépenses touristiques, mais dans le concept plus inclusif de consommation touristique utilisé dans l'approche du CST
		Acquisition de biens et services de consommation autres que le transport international	Oui	Oui
		Acquisition d'objets de valeur	Oui, si la valeur est inférieure au seuil fixé par la douane	Tous, si acquis pendant le voyage
		Acquisition de biens de consommation durables	Oui, si la valeur est inférieure au seuil fixé par la douane	Tous, si acquis pendant le voyage
		Dépenses d'éducation pour ceux dont le motif principal est l'éducation	Oui	Oui, si la durée du programme d'études est inférieure à un an (programme de courte durée)
		Dépenses de santé pour ceux dont le motif principal est la santé	Oui	Oui, si la durée du traitement est inférieure à un an (traitement de courte durée)
		Dépenses autres que les dépenses d'acquisition de biens et services	Non, en principe. Néanmoins, le Manuel du MBP5 (par. 337) recommande d'inclure les frais tels que les taxes d'aéroport ou les amendes pour infraction à la réglementation de la circulation dans le poste « voyages », bien qu'ils doivent être considérés comme des transferts courants	Non

Différences entre dépenses en transport BdP et CST (1)

Concept	Balance des paiements.	CST
Transport à destination ou en provenance du pays de référence en tant que transaction entre résident et non-résident	Oui	Oui
Transport entre deux points situés en dehors du pays de référence en tant que transaction entre résident et non-résident	Oui	Pour le pays de résidence du transporteur, le voyageur n'est pas un visiteur à destination, en provenance ou à l'intérieur de ce pays; pour le pays de résidence du voyageur, fait partie des dépenses de tourisme émetteur si le voyageur est un visiteur à l'étranger
Transport à l'intérieur d'une économie par des transporteurs non résidents en tant que transaction entre résident et non-résident	Oui	Fait partie des dépenses de tourisme émetteur pour le pays de résidence du voyageur s'il s'agit d'un visiteur; cette transaction ne fait pas partie des dépenses touristiques pour le pays de résidence du transporteur

Différences entre dépenses en transport BdP et CST (2)

Concept	Balance des paiements	CST
Intermédiation des agences de voyage	Si l'agence de voyages est rémunérée par une commission versée par le transporteur, quel que soit le pays de résidence de l'agence, le service fourni	Dans tous les cas, le service est évalué à l'aide de la marge brute : il est acquis par le visiteur. Il est inclus dans les dépenses de tourisme récepteur, émetteur ou interne selon
	par celle-ci est inclus dans l'évaluation du transport international de voyageurs et inclus ou exclu selon que l'achat de ce transport fait ou ne fait pas l'objet d'une transaction entre résident et non-résident. Dans les autres cas, si des frais distincts sont réglés par le voyageur, ils sont inclus dans le poste « voyages », mais uniquement s'il s'agit d'une transaction entre résident et non-résident.	le pays de résidence de l'agence de voyages et du visiteur
Circuits à forfait	La commission d'un voyageur fait partie de la valeur du forfait. Pour la commission versée par le prestataire de services, le traitement est analogue à celui de l'intermédiation des agences de voyages. La valeur du service du voyageur, venant s'ajouter aux services achetés aux prestataires sera incluse dans le poste « voyages » uniquement s'il s'agit d'une transaction entre résident et non-résident.	Dans tous les cas, le service est évalué à l'aide de la marge brute : il est acquis par le visiteur. Il est inclus dans les dépenses de tourisme récepteur, émetteur ou interne selon le pays de résidence du voyageur, de l'agence de voyages et du visiteur.

Différences au niveau des méthodes

- Pour les compilateurs de la BdP, des calculs globaux sont souvent suffisants encore que le Manuel 6 encourage à donner plus de détails:
- Pour les statistiques du tourisme et le CST, le détail des produits est indispensable.



Merci!

Marion PINOT LIBREROS
consultant

[@unwto.org](mailto:marion.pinot@unwto.org)

Visitez-nous à unwto.org